

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**  
*Compte-rendu publié et affiché le 3 octobre 2018*

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 août 2018

- 1- Décisions du maire,
- 2- Budget principal : décision modificative n°4,
- 3- Budget assainissement : décision modificative n°2,
- 4- Budget assainissement : créances irrécouvrables,
- 5- Exonération de taxe foncière sur installations de stockage de déchets non dangereux,
- 6- Subvention 2018 association Grain de Théâtre,
- 7- Subvention 2018 association Récréamômes,
- 8- Subvention exceptionnelle association Récréamômes,
- 9- Subvention 2018 Centre social Evre et Mauges,
- 10- Participation OGEC : année scolaire 2017-2018,
- 11- Facturation frais de scolarisation des élèves extérieurs – année scolaire 2017-2018,
- 12- Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique du May-sur-Evre,
- 13- Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité,
- 14- Acquisition de terrain pour le futur lotissement de La Gautrèche à La Jubaudière,
- 15- Lotissement La Sanguèze – partie Ouest à Villedieu-la-Blouère : cession lot n°29,
- 16- Aménagement d'un lotissement privé situé à Villedieu-la-Blouère : convention d'autorisation de travaux et d'entretien à conclure avec le Département de Maine-et-Loire,
- 17- OPAH : attribution de subventions aux particuliers,
- 18- ICPE – extension d'un élevage porcin à Chaudron-en-Mauges : avis du conseil municipal,
- 19- SIEMML : participation aux travaux d'éclairage public,
- 20- Lancement consultation travaux de mise en séparatif à La Chapelle-du-Genêt,
- 21- Lancement consultation travaux de finition lotissement La Dube 1 à Beaupréau,
- 22- Questions diverses.

**Nombre de conseillers en exercice : 165 Présents : 96 Votants : 107**

Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent	Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent
AFCHAIN Marie-Jeanne		Bernadette MARY	X		GUILLEMIN Sylvie	X			
ALLAIRE Sébastien				X	GUITTON Vincent	X			
ANISIS Magalie			X		HUMEAU Gladys			X	
ANTIER Julie			X		JEANNETEAU Henri-Noël	X			
AUBIN Franck	X				LANDREAU Christelle				X
AUGER Dolorès		Jean-Yves ONILLON	X		LANDREAU Daniel	X			
BARRE Tristan	X				LAURENDEAU Céline				X
BAUMARD Annick				X	LAURENDEAU Christian	X			
BAUMARD Jean-Marie	X				LAURENDEAU Frédéric			X	
BEAUMIER Françoise	X				LE PALLEC Marion	X			
					LEBOEUF Sophie	X			
BERNARD Josette	X				LEBRUN Régis	X			
BESNARD Michel	X				LECLERC François-Xavier			X	
BIDET Bernadette				X	LEDUC Annabel				X
BLANCHARD Michel	X				LEFRANCOIS Laurent			X	
BLANCHARD Régis				X	LEGER Marie-Noëlle	X			
BOISIAUD Maryse				X	LEGUENNAN Christophe			X	
BOSSOREIL Jean Luc		Olivier DUPAS	X		LEROY Gilles			X	
BOURCHENIN Anne	X				LETHEULE Jacky			X	
BOURCIER Fredy	X				LEVY Régis				X
BOUSSION Emmanuel	X				LIBAULT Marie-Line	X			
BRAUD Annick	X				LORRE Joseph	X			
BREMOND Christine			X		LUSSON Bernard	X			
BREUT Mickaël	X				LUSSON Régis	X			
BREUT Sylvie		Mickaël BREUT	X		MADY Jérôme				X
BUSSY Patrice			X		MARCHAND Estelle			X	
					MARTIN Luc	X			
CAILLEAU Jean-Yves	X				MARTINEAU Gilles	X			
CESBRON Suzanne	X				MARY Bernadette	X			
CHAUVAT Sandrine			X		MARY Jean-Michel	X			
CHAUVIÈRE Régine	X								
CHAUVIRE Alain	X				MATHIEU Karine			X	
CHAUVIRE Josette	X				MAUGET Michelle	X			
CHENE Claude	X				MENARD Pascal				X
CHESNE Guy	X				MENARD Philippe			X	
CHEVALIER Gérard	X				MERAND Jean-Charles	X			
CHIRON Martine			X		MERAND Martine				X
CHOLET Christophe	X				MERCERON Thierry	X			
COGNIER Denis	X				MOREAU Philippe		Michelle MAUGET	X	
COLINEAU Thérèse	X				MORILLE Jean-Pierre			X	
COSNEAU Céline	X				MORINIERE Jean-Claude				X
COSQUER Geoffrey	X				MURZEAU Jérôme				X
COULBAULT Patrice	X				NAIN Benoît		Jean-Robert GACHET	X	
COURAUD Pauline	X				NDIAYE Sandrine				X
COURBET Danielle	X				NOEL Alban			X	
COURPAT Philippe	X				ONILLON Jean-Yves	X			
COUSSEAU Serge	X				OUVRRARD Christine			X	
COUVRAND Erié			X		PAPIN Valérie	X			

Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent	Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent
D'ANTHENAISE Gonzague			X		PASQUIER Eric	X			
DAVID Dominique			X		PASTRE Yvonnick				X
DAVY Christian	X				PERDRIAU Christophe				X
DELAHAYE Bertrand	X				PETITE Jeanne Marie	X			
DELAUNAY Cédric	X				PINEAU Sylvie	X			
DELAUNAY Sandrine				X	PIOU Marcel	X			
DENECHERE Marie-Ange	X				PITON Liliane	X			
DESLANDES Stéphanie				X	POHU Brigitte	X			
DHENIN Corinne				X	POHU Yves	X			
DOIEZIE Annabelle				X	POIRIER Anne	X			
DOUET Catherine	X				POIRIER Isabelle	X			
DUFEU Laurent		Christian LAURENDEAU	X		POMARAT Philippe	X			
DUPAS Olivier	X				PREVOST Luc-Paul				X
DUPONT Sylvie				X	PRIOUR Cécile				X
DURAND Aurélie			X		RABIN Claudine	X			
DURAND Jacques	X				RAFFEGEAU Annie	X			
DURAND Myriam			X		RETHORE Françoise	X			
DURAND Virginie			X		RETHORE Sabrina			X	
ETOURNEUX Delphine		Philippe COURPAT	X		RICHAUDEAU Katy	X			
FAUCHEUX Sonia	X				RIPOCHE Aurélie				X
FEUILLATRE Françoise	X				ROUSSEAU Ambroise	X			
FOSSE-RIPOCHE Marie-Françoise			X		SABLE Claudia			X	
GACHET Jean-Robert	X				SAMSON Gérard	X			
GALLARD Bernard	X				SAUVESTRE Didier	X			
GALLARD Christophe	X				SECHE Magalie		Marie-Ange DENECHERE	X	
GALLARD Martine	X				SOULARD Françoise	X			
GAUTIER Catherine				X	SOURICE Dominique	X			
					SOURICE Martial			X	
GIRARD Anita	X				SOURISSEAU Christophe	X			
GIVEL Geneviève			X		SUBILEAU Jean-Michel	X			
GOHIER Christophe	X				TANGUY Marie-Juliette		Jean-Yves CAILLEAU	X	
GOURDON Dominique		Serge COUSSEAU	X		TARTRE Elisabeth	X			
GOURICHON Bruno			X		TERRIEN Claudine	X			
GOURIN Michel	X				THOMAS Jérémy				X
GREGOIRE Gildas	X				TUFFEREAU Marie-Claude	X			
GRIMAUD Philippe	X				VIAULT Gérard	X			
GUILBERY Michelle	X								

## Approbation du compte-rendu de la séance du 28 août 2018.

**M. Jean-Yves ONILLON est nommé secrétaire de séance.**

### 1 – DÉCISIONS DU MAIRE

Information aux conseillers municipaux des décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

N° 2018-299 du 17 août 2018 : Lancement d'une consultation en procédure adaptée pour des travaux de mise en séparatif des réseaux EU et EP avec création d'un poste de refoulement rue de la Beausse à Jallais – montant de l'opération estimé à 250 000 € HT.

N° 2018-314 du 29 août 2018 : Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire et signature d'une convention d'objectifs au titre de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique pour l'école de musique.

- N° 2018-319 du 5 septembre 2018 : Convention de mise à disposition gratuite de la salle Dolto commune déléguée de Villedieu-la-Blouère auprès de l'association Yoga et Connaissance de Soi. La convention est valable du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.
- N° 2018-323 du 6 septembre 2018 : Lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réhabilitation de l'école publique Françoise Dolto à Villedieu-la-Blouère – montant de l'opération estimé à 75 000 € HT.
- N° 2018-324 du 10 septembre 2018 : Bail professionnel signé avec Mme Pauline MARTIN, infirmière libérale, pour un local professionnel situé dans la maison de santé pluridisciplinaire de Gesté, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le montant du loyer s'élève à 91,37 € HT, révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet.
- N° 2018-325 du 11 septembre 2018 : Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire pour l'organisation des interventions en milieu scolaire (IMS) pour l'éducation musicale pour les élèves des écoles privées et publiques de Beaupréau-en-Mauges.

### **Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :**

- N° 2018-300 du 22 août 2018 : Rue du Grand Logis - Villedieu-la-Blouère - section AD n°924, n°929, n°934 et n°935 d'une superficie de 359 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-301 du 22 août 2018 : 2 rue des Broses - Villedieu-la-Blouère - section AD n°445 et n°819 d'une superficie de 698 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-302 du 22 août 2018 : Lotissement "Les Logis d'Escoubleau" - route de Tillière - Gesté - section AD n° 663 d'une superficie de 701 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-303 du 22 août 2018 : 16 rue Jeanne Merel - Gesté - section C n°799 d'une superficie de 569 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-304 du 22 août 2018 : 19 rue de Beausoleil - Gesté - section AB n°119, n°121, n°122 et n°666 d'une superficie de 815 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-305 du 22 août 2018 : 15 rue des Tisserands – Saint-Philbert-en-Mauges - section B n°20 et n°21 d'une superficie de 176 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-306 du 22 août 2018 : La Trainerie - Jallais - section WN n° 66, n°67, n°81, n°82, n°83, n°84, n°85, n°255 et n°364 d'une superficie de 4 416 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-307 du 22 août 2018 : 31 quater rue Mont-de-Vie - Beaupréau - section AC n°453, n°456 et n°454 (moitié indivise) d'une superficie de 1 088 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-308 du 22 août 2018 : 12 bis rue St Martin - Beaupréau - section AH n°177p (surface à définir selon document d'arpentage).
- N° 2018-309 du 22 août 2018 : 16 et 18 rue St Martin - Beaupréau - section AH n°10, n°124 et n°11 d'une superficie de 219 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-310 du 23 août 2018 : 13 rue des Cèdres - Beaupréau - section A n°745 d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-311 du 23 août 2018 : 88 rue de la Lime - Beaupréau - section AB n°300 d'une superficie de 16 064 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-312 du 23 août 2018 : 26 rue d'Anjou - Beaupréau - section AI n°135 d'une superficie de 69 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-313 du 23 août 2018 : 10 rue de la Lime - Beaupréau - section AC n°6, n°7 et n°9 d'une superficie de 388 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-315 du 30 août 2018 : 18 place de l'Eglise - La Chapelle-du-Genêt - section AA n°185 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-316 du 30 août 2018 : rue Chantemerle - Jallais - section AC n°865 d'une superficie de 452 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-317 du 30 août 2018 : ZA du Petit Gazeau - La Poitevinière - section C n°1034 et n°1492 d'une superficie de 927 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-318 du 5 septembre 2018 : 1 rue du Petit Manoir - Villedieu-la-Blouère - section AB n°96 et n°160 d'une superficie de 1 143 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-320 du 6 septembre 2018 : 32 rue Georges Sand - La Jubaudière - section AB n°132 d'une superficie de 677 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-321 du 6 septembre 2018 : lieudit Les Petites Places - Beaupréau - section AP n°15 d'une superficie de 1 650 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-322 du 6 septembre 2018 : 7 rue Meleux - Jallais section AC n°537 et n°602 d'une superficie de 379 m<sup>2</sup>.
- N° 2018-326 du 12 septembre 2018 : 1 rue St Gilles et 11 rue Notre Dame - Beaupréau - section AI n°275 d'une superficie de 123 m<sup>2</sup>.

## **2 – BUDGET PRINCIPAL : décision modificative n°4**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour tenir compte des décisions politiques, respecter la réglementation et ajuster les besoins des services.

La décision modificative n°4 prévoit les mouvements ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	DM n°4	Observation
60633 - Fournitures	15 000 €	Crédits complémentaires pour les espaces verts (bulbes, sapins...)
615221 – Entretien bâtiments	50 000 €	Crédits insuffisants
60621 - Combustibles	40 000 €	Besoin de crédits pour le fioul et le gaz en raison d'un hiver plus rigoureux et de la hausse du prix du gaz
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>105 000 €</b>	
673 – Annulation de titre	400 000 €	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>400 000 €</b>	
739211 – Attribution de compensation	- 400 000 €	Bascule du remboursement trop perçu sur les attributions de compensation vers chapitre 67
<b>014 – Atténuation de produit</b>	<b>- 400 000 €</b>	
<b>022 – dépenses imprévues</b>	<b>- 105 000 €</b>	
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	

Dépenses d'investissement	DM n°4	Observation
21318 - Construction	16 000 €	Ajout crédits foyer rural
<b>21 - BATIMENTS</b>	<b>16 000 €</b>	
21318 - Construction	- 16 000 €	Crédits relatifs à la réfection du sol de la salle de sport de La Jubaudière déplacés sur le foyer rural
<b>22 – SPORT</b>	<b>- 16 000 €</b>	
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER la décision modificative n°4 du budget principal.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 99 voix POUR et 2 CONTRE (1 abstention).**

## **3 – BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative n°2**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour tenir compte des décisions politiques, respecter la réglementation et ajuster les besoins des services.

La décision modificative n°2 prévoit les mouvements ci-dessous :

Dépenses d'investissement	DM n°2	Observation
21562 – Matériel STEP	- 17 000 €	
<b>202 – STATIONS ÉPURATION</b>	<b>- 17 000 €</b>	
218 – Autres immobilisations corporelles	17 000 €	Acquisition d'un véhicule et d'un ordinateur pour le service des eaux
<b>HORS OPÉRATION</b>	<b>17 000 €</b>	
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget assainissement.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

#### **4 – BUDGET ASSAINISSEMENT : créances irrécouvrables**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que plusieurs créances de la commune relatives à la redevance d'assainissement n'ont pu être recouvrées par Véolia. Il s'agit des créances suivantes :

Commune	Référence / numéro liste	Année	Motif	Montant HT
Beaupréau	156 / 078	2017	Créance irrécouvrable	15,00 €
Beaupréau	156 / 078	2017	Créance irrécouvrable	15,00 €
Gesté	156 / 022	2015	Créance irrécouvrable	21,70 €
Jallais	156 / 002	2015	Créance irrécouvrable	84,48 €
Jallais	156 / 002	2016	Créance irrécouvrable	44,80 €
Jallais	156 / 002	2017	Créance irrécouvrable	15,00 €
La Chapelle-du-Genêt	156 / 027	2016	Créance irrécouvrable	42,48 €
La Jubaudière	156 / 006	2016	Créance irrécouvrable	37,38 €
La Jubaudière	156 / 006	2016	Créance irrécouvrable	25,40 €
Le Pin-en-Mauges	156 / 003	2016	Créance irrécouvrable	43,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>344,24 €</b>

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ADMETTRE comme irrécouvrables et d'annuler les créances référencées ci-dessus, pour un montant total de 344,24 € HT.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

#### **5 – EXONÉRATION DE TAXE FONCIERE SUR INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que la commune a reçu une demande d'exonération de taxe foncière sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Cette disposition est autorisée par l'article 1382 F du Code général des impôts.

Il précise que la commission des Finances du 4 septembre 2018 a émis un avis favorable à cette exonération sur le territoire de Beaupréau-en-Mauges, pour les raisons suivantes :

- le poids économique de cette entreprise qui prévoit de nouvelles ISDND et s'engage à poursuivre son activité jusqu'en 2032,
- ces installations entrent désormais dans l'assiette de la taxe foncière, ce qui n'était pas le cas auparavant. La taxe foncière de cette entreprise augmenterait fortement.

Cette mesure ne réduira pas la recette fiscale de taxe foncière de la commune mais la privera d'une recette supplémentaire.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'INSTAURER l'exonération de taxe foncière sur les ISDND sur le territoire de Beaupréau-en-Mauges,
- PRÉCISE que celle-ci s'appliquera à compter de l'année 2019.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 67 voix POUR et 18 CONTRE (18 abstentions).**

## **6 – SUBVENTION 2018 ASSOCIATION GRAIN DE THÉÂTRE**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que la commission Politique culturelle du 9 juillet 2018 propose le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Grain de Théâtre au titre de l'année 2018.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER une subvention de 2 000 € à l'association Grain de Théâtre pour l'année 2018.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

## **7 – SUBVENTION 2018 ASSOCIATION RÉCRÉAMÔMES**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que les élus en charge du scolaire, de l'enfance, et de la commune déléguée de Beaupréau ont étudié les demandes de subventions de l'association Récréamômes. Ces subventions sont liées aux conventions signées avec l'association pour l'ensemble des services enfance.

Il est proposé pour l'année 2018 :

- de repartir de la subvention versée en 2017, et d'actualiser ces montants selon les résultats observés en 2017,
- de plafonner la subvention obtenue au niveau de la demande de l'association.

Le tableau ci-dessous récapitule la méthode retenue :

	<b>Subvention 2017</b>	<b>Demande 2018</b>	<b>Résultat 2017</b>	<b>Subvention 2018 théorique</b>	<b>Subvention 2018 proposée</b>
<b>Accueil de loisirs</b>	95 949 €	106 820 €	- 4 513 €	100 462 €	100 462 €
<b>Accueil périscolaire</b>	74 776 €	73 318 €	662 €	74 114 €	73 318 €
<b>TAP</b>	138 584 €	119 054 €		138 584 €	119 054 €
<b>Multi-accueil</b>	127 785 €	183 593 €	- 41 904 €	169 689 €	169 689 €
<b>Coordination</b>	20 233 €	17 837 €		20 233 €	17 837 €
<b>Subvention coordination non versée en 2016</b>	17 837 €				
<b>TOTAL</b>	<b>475 164 €</b>	<b>500 622 €</b>	<b>- 45 755 €</b>	<b>503 082 €</b>	<b>480 360 €</b>

L'association a demandé à répartir différemment entre ses activités la subvention 2018 proposée, en fonction de ses besoins. Cela a été validé par les élus référents ainsi que par la commission Finances.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER à l'association Récréamômes les subventions 2018 suivantes :

	<b>Proposition 2018</b>
<b>Accueil de loisirs</b>	103 839 €
<b>Accueil périscolaire</b>	70 147 €
<b>TAP</b>	113 816 €
<b>Multi-accueil</b>	174 721 €
<b>Coordination</b>	17 837 €
<b>TOTAL</b>	<b>480 360 €</b>

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 85 voix POUR et 10 CONTRE (6 abstentions).**

### **8 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION RÉCRÉAMÔMES**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que l'association Récréamômes sollicite une subvention communale exceptionnelle pour l'arrêt des TAP.

La décision de revenir à un rythme scolaire sur 4 jours a entraîné l'arrêt des TAP, ce qui a eu des conséquences en matière de gestion de personnel pour l'association. Si le temps de travail de certains animateurs a pu être redéployé sur d'autres missions, d'autres ont dû être licenciés.

L'association demande donc une subvention exceptionnelle de 37 789 €, dont 26 000 € correspondent au coût de licenciement lié à la fin des TAP (frais d'avocat et indemnités).

Pour rappel, la participation annuelle des familles pour les TAP, qui s'élève à 33 € par enfant, est perçue par la commune et représente 14 000 €.

Considérant qu'à l'origine, la mise en place et la gestion des TAP par l'association venaient d'une demande des élus,

Considérant la haute qualité des TAP gérés par l'association,  
Considérant l'avis favorable de la commission Finances,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER à l'association Récréamômes une subvention exceptionnelle de 37 789 € pour l'arrêt des TAP.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 78 voix POUR et 16 CONTRE (12 abstentions).**

### **9 – SUBVENTION 2018 CENTRE SOCIAL EVRE ET MAUGES**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que le Centre social Evre et Mauges participe grandement à la politique sociale et aux actions liées à l'enfance et à la jeunesse sur le territoire de Beaupréau-en-Mauges. La commune et le centre social sont liés par une convention d'objectifs pluriannuelle 2017-2020.

La subvention proposée pour le Centre social Evre et Mauges au titre de l'année 2018 est conforme à cette convention. Elle se décline de la façon suivante :



	Subvention 2018
Accueils de loisirs	84 820 €
Transport Interfilou	3 528 €
Plan Communal d'Insertion	19 977 €
RAM	40 479 €
Extension RAM	8 225 €
LAEP	11 000 €
Périscolaire Andrezé	7 586 €
Périscolaire Gesté	11 953 €
Périscolaire et TAP La Poitevinière	15 935 €
Fonctionnement de l'association	364 724 €
Ménage locaux occupés par BEM	6 000 €
Aide au loyer	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>604 227 €</b>

Par ailleurs, une subvention d'investissement pourra être versée à l'association sur justificatif, dans la limite de 1 000 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Finances.

La subvention du contrat d'objectif correspond à un montant maximum qui sera versé selon les besoins du centre social.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER la subvention au Centre social Evre et Mauges comme présentée ci-dessus.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 90 voix POUR et 6 CONTRE (11 abstentions).**

#### **10 – PARTICIPATION OGEC : année scolaire 2017-2018**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et au sport, expose à l'assemblée que la commune participe aux contrats d'associations des OGEC. Elle précise que cette participation repose sur le coût moyen constaté sur les écoles publiques de Beaupréau-en-Mauges pour l'année scolaire 2017-2018 :

- coût moyen d'un élève maternel : 1 090,20 €,
- coût moyen d'un élève élémentaire : 255,10 €.

La participation de la commune versée à chaque OGEC au titre de l'année scolaire 2017-2018 s'obtient en multipliant ce coût moyen par le nombre d'élèves inscrits par OGEC à la rentrée scolaire 2017-2018 et résidant sur Beaupréau-en-Mauges :

	Participation OGEC Année scolaire 2017-2018	Avance mensuelle Année scolaire 2018-2019
OGEC SOURCES VIVES – ANDREZÉ	69 977,55 €	5 831 €
OGEC ST MARTIN/ST JOSEPH - BEAUPRÉAU	291 276,67 €	24 273 €
OGEC STE ANNE – LA CHAPELLE-DU-GENET	49 148,19 €	4 096 €
OGEC EAU VIVE – GESTÉ	132 602,84 €	11 050 €

OGEC ST FRANCOIS - JALLAIS	182 795,49 €	15 233 €
OGEC CHARLES DE FOUCAULD – LA JUBAUDIERE	90 457,96 €	7 538 €
OGEC JOSEPH GIRARD – LE PIN-EN-MAUGES	72 969,00 €	6 081 €
OGEC SAINT MICHEL - LA POITEVINIERE	66 081,21 €	5 507 €
OGEC SAINT-PHILBERT-EN-MAUGES	22 475,50 €	1 873 €
OGEC ST JOSEPH – VILLEDIEU-LA-BLOUERE	92 568,58 €	7 714 €
	<b>1 070 352,99 €</b>	

La participation totale aux OGEC au titre de l'année scolaire 2017-2018 est en hausse par rapport à celle de l'année scolaire précédente (1,056 M€, soit + 1,3 %). Cela s'explique essentiellement par l'évolution des effectifs maternels : ceux des écoles publiques ont diminué (de 291 à 285 élèves entre les rentrées 2016 et 2017), entraînant une hausse du coût par élève maternel, alors que ceux des OGEC sont restés stables à 690 élèves.

La proposition ci-dessus a été validée par les commissions Scolaires et Finances de Beaupréau-en-Mauges.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ATTRIBUER aux OGEC les montants indiqués ci-dessus au titre de l'année scolaire 2017-2018,
- D'ACCORDER des avances mensuelles aux OGEC au titre de l'année scolaire 2018-2019 selon le tableau présenté ci-dessus.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 99 voix POUR et 4 CONTRE (3 abstentions).**

## **11 – FACTURATION FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES EXTÉRIEURS - année scolaire 2017-2018**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et au sport, expose à l'assemblée que Beaupréau-en-Mauges accueille dans ses écoles publiques plusieurs élèves domiciliés dans d'autres communes.

Conformément à la législation en vigueur, le coût de scolarisation de ces élèves sera facturé à leur commune d'origine.

Le montant facturé correspond au coût moyen par élève calculé sur les six écoles publiques de Beaupréau-en-Mauges, qui est recalculé chaque année. Il repose sur l'ensemble des coûts de fonctionnement des écoles constatés sur l'année scolaire 2017-2018, divisé par le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2017-2018.

Une distinction est effectuée entre les élèves de maternelle, les élèves d'élémentaire et les élèves des classes ULIS. Les coûts moyens calculés pour l'année scolaire 2017-2018 sont les suivants :

- coût d'un élève de maternelle : 1 100,41 €
- coût d'un élève d'élémentaire : 265,43 €
- coût d'un élève ULIS : 444,08 €

Le maire propose au conseil municipal :

- DE FIXER les coûts par élève des écoles publiques de Beaupréau-en-Mauges comme présenté ci-dessus au titre de l'année scolaire 2017-2018,
- DE L'AUTORISER à émettre les titres de recettes pour les communes concernées.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 103 voix POUR et 1 CONTRE (3 abstentions).**

## **12 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DU MAY-SUR-EVRE**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et au sport, expose à l'assemblée que 10 enfants (1 élève de maternelle, 6 élèves d'élémentaire et 3 élèves d'ULIS) résidant sur les communes déléguées de La Jubaudière, Jallais et La Poitevinière sont scolarisés à l'école publique du May-sur-Evre.

Elle informe le conseil municipal que la commune du May-sur-Evre sollicite la commune de Beaupréau-en-Mauges pour le versement d'une contribution financière.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'OCTROYER une participation financière d'un montant de 1 535,20 € par élève de maternelle,
- D'OCTROYER une participation financière d'un montant de 385,34 € par élève d'élémentaire et d'ULIS.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 89 voix POUR et 5 CONTRE (11 abstentions).**

## **13 – CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

Le maire expose à l'assemblée que des renforts sont nécessaires au service Population pour faire face à la mise en place du dispositif COMEDec (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil). En effet, les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire sont obligées de se raccorder à ce dispositif, au plus tard en novembre 2018.

De plus, dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du Cybercentre, il est nécessaire de reconduire le contrat non permanent créé avant l'été.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 1°, qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois,

Considérant le besoin de renforts en accroissement temporaire d'activité,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE CRÉER les emplois non permanents suivants :

Nbre	Nature des fonctions	Période/durée	Rémunération
2	Agents administratifs / d'accueil à temps non complet	Du 5/11/2018 au 04/11/2019	Grille indiciaire des adjoints administratifs
1	Animateur(trice) multimédia	Du 01/10 au 31/12/2018	Grille indiciaire des adjoints d'animation

- DE L'AUTORISER à signer tous les documents nécessaires à ce sujet,
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

## **14 – ACQUISITION DE TERRAIN POUR LE FUTUR LOTISSEMENT DE LA GAUTRECHE**

### **A LA JUBAUDIERE**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que dans le cadre des réflexions menées depuis quelques années sur le futur quartier d'habitat de la Gautrèche à La Jubaudière, des acquisitions foncières sont à engager.

Ce futur quartier d'habitat se situe sur la route de Trémentines et permettrait d'offrir une quarantaine de logements tout en renouvelant un ancien site agricole aujourd'hui en friche. Une grange située au centre du futur lotissement, d'une architecture caractéristique des Mauges, pourrait être conservée et rénovée.

La parcelle concernée est cadastrée :

- section AE numéro 152 (1 266 m<sup>2</sup>) au prix de 2,50 euros/m<sup>2</sup>, appartenant en indivision à M. Christophe BROUARD, Mme Elisabeth BROUARD, Mme Marie-Claude BROUARD épouse PRODHOMME, et au fonds de dotation dénommé FONDS DE DOTATION ITANCIA.

Vu la délibération n° 16-05-23, en date du 24 mai 2016, actant la réalisation de la faisabilité financière et technique du projet urbain de la Gautrèche à La Jubaudière,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ce terrain pour permettre l'urbanisation future de la commune,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée section AE numéro 152, d'une superficie de 1 266 m<sup>2</sup> au prix de 2,50 euros/m<sup>2</sup>, appartenant en indivision à M. Christophe BROUARD, Mme Elisabeth BROUARD, Mme Marie-Claude BROUARD épouse PRODHOMME, et au fonds de dotation dénommé FONDS DE DOTATION ITANCIA,
- DE DÉSIGNER la SCP POUVREAU-TORO-DELORME, notaires associés à Cholet et Jallais, pour la rédaction de l'acte notarié,
- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- D'ANNULER et DE REMPLACER la délibération du conseil municipal n° 18-08-12 du 28 août 2018.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

## **15 – LOTISSEMENT LA SANGUEZE - partie OUEST A VILLEDIEU-LA-BLOUERE : cession lot n° 29**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que le lotissement communal à usage d'habitation dénommé «La Sanguèze – partie Ouest» a été autorisé par arrêté municipal du 30 septembre 2013.

Une demande de réservation de lot a été déposée en mairie déléguée :

Lot n°	Superficie	Réf. Cadastre	Prix total HT	Nom de l'acquéreur
29	373 m <sup>2</sup>	ZI n° 271	23 872,00 €	AUDOUIN Alexis

Vu la délibération du conseil municipal n° 17.09.11 du 26.09.2017 fixant le prix de vente des parcelles des lotissements de La Sanguèze – partie Ouest et partie Est,

Vu l'avis favorable sur le prix de vente des parcelles, émis par le service des Domaines,

Considérant qu'un lotisseur peut consentir une promesse de vente après la délivrance du permis d'aménager,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE CÉDER le lot n° 29 du lotissement La Sanguèze – partie Ouest à M. Alexis AUDOUIN,
- DE FIXER le montant de l'indemnité d'immobilisation à 1.000 € par vente,

- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, aux fins de signature, de la promesse de vente et de l'acte notarié,
- DE RÉCLAMER à l'acquéreur l'indemnité d'immobilisation de 1.000 € au moment de la signature de la promesse de vente et de consigner cette somme en compte bloqué,
- DE DÉSIGNER la SCP JUGAN-LUQUIAU, notaires associés, pour la rédaction de l'acte notarié.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

#### **16 – AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT PRIVÉ SITUÉ A VILLEDIEU-LA-BLOUERE : convention d'autorisation de travaux et d'entretien à conclure avec le Département de Maine-et-Loire**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement privé, situé rue de la Grotte à Villedieu-la-Blouère, la réalisation d'un trottoir borduré réduisant la largeur de la voie est envisagée. S'agissant de la route départementale n° 762, la commune doit conclure une convention avec le Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Les modalités ainsi que la répartition du coût des travaux sont mentionnées dans la convention à signer entre les deux parties, adressée aux conseillers municipaux avec la note de synthèse.

Vu la convention,  
Vu le plan des travaux,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'autorisation et d'entretien à intervenir avec le Département de Maine-et-Loire, dans le cadre de la création d'un lotissement privé, rue de la Grotte sur la commune déléguée de Villedieu-la-Blouère,
- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

#### **17 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Geoffrey COSQUER, adjoint à l'Habitat, rappelle à l'assemblée qu'une convention d'opération a été signée avec le Conseil général de Maine-et-Loire le 21 octobre 2013 pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de la communauté de communes. Cette opération a été prolongée par délibération du 29 août 2017, jusqu'au 31 décembre 2018.

Par cette même délibération, le conseil municipal a fixé le montant des subventions à attribuer aux particuliers pour des travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH, d'une valeur forfaitaire de 500 € pour les travaux relatifs à l'adaptation et de 1 000 € pour les rénovations d'habitat dégradé par des propriétaires bailleurs.

M. Geoffrey COSQUER présente les dossiers pour lesquels un rapport de fin de travaux a été produit par le cabinet Citémétrie, chargé de l'animation et du suivi de l'OPAH.

Vu les rapports de fin de travaux produits par le cabinet Citémétrie, chargé de l'animation et du suivi de l'OPAH,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉCIDER d'attribuer aux personnes dont les noms suivent une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour les travaux d'adaptation à la personne qu'ils ont fait réaliser dans leur logement, et pour lesquels ils ont aussi bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), dans le cadre du contrat de territoire signé entre la communauté de communes et le département de Maine-et-Loire.

N°	Date visite contrôle	Nom-Prénom	Adresse	Montant HT des travaux
89	07/08/2018	M. ou Mme ROUSSELOT Michel	8 rue des Lilas Commune déléguée de Gesté	9 627 €
88	17/05/2018	M. ou Mme GALLARD TERRIER Emile	Le Mesnil Commune déléguée de Beaupréau	2 326 €

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

### **18 – ICPE - extension d'un élevage porcin à Chaudron-en-Mauges : avis du conseil municipal**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Régis LEBRUN, adjoint à l'Environnement, expose à l'assemblée qu'une consultation du public a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> août 2018, pour une période effective de consultation du 24 août au 21 septembre 2018, pour examiner la demande présentée par le GAEC des Deux Chemins, au titre des installations classées, en vue de l'extension de l'élevage porcin situé au lieudit "La Commanderie" sur la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges. La commune déléguée du Pin-en-Mauges étant comprise dans le rayon de consultation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Le dossier a été étudié par la commission Environnement lors de sa réunion du 3 septembre 2018.

Il consiste en l'extension d'un élevage porcin existant, de façon à devenir élevage naisseur-engraisseur, et ainsi ne plus dépendre d'un élevage extérieur pour l'engraissement. L'élevage est actuellement enregistré pour 1 613.8 animaux équivalents et passera donc après projet à un effectif maximal de 2 214.6 animaux équivalents.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 3 septembre 2018,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DONNER un avis favorable à la demande d'exploiter présentée par le GAEC des Deux Chemins, au titre des installations classées, en vue de l'extension de l'élevage porcin situé au lieudit "La Commanderie" sur la commune déléguée de Chaudron-en-Mauges.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

### **19 – SIEML : participation aux travaux d'éclairage public**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Claude CHÉNÉ, adjoint à l'Aménagement, aux infrastructures et à l'assainissement, expose à l'assemblée que, dans le cadre du programme de réparation du réseau de l'éclairage public, le SIEML a fait parvenir les avant-projets détaillés et estimatifs des travaux à réaliser concernant l'opération suivante :

Opération	N° Opération	Montant des travaux	Montant à la charge de la ville
BEAUPRÉAU remplacement du candélabre n°79 rue St Martin suite accident	023.18.130	2 029.19 €	1 521.19 €

Le maire propose au conseil municipal :

- DE VERSER les fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération indiquée ci-dessus.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

## **20 – LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF A LA CHAPELLE-DU-GENET**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Yves POHU, adjoint à l'Assainissement, expose à l'assemblée qu'il est prévu de réaliser sur la commune déléguée de La Chapelle-du-Genêt des travaux de mise en séparatif EU/EP, sur les rues suivantes :

- rue Nationale,
- rue des Ecoles,
- rue du Grand Logis.

Le cabinet CHAUVEAU et Associés, maître d'œuvre de cette opération, a estimé les travaux à 385 000 € HT.

Il convient de lancer une consultation en procédure adaptée afin de pouvoir choisir les entreprises qui réaliseront les travaux. Ce marché sera décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Mise en séparatif du réseau d'assainissement,
- Lot n°2 : Essais des réseaux d'assainissement.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE L'AUTORISER à lancer la consultation concernant le marché de travaux relatif à la mise en séparatif des rues Nationale, des Ecoles et du Grand Logis sur la commune déléguée de La Chapelle-du-Genêt,
- DE L'AUTORISER à signer les marchés avec les entreprises proposées par la commission d'achats en procédure adaptée et tous autres documents liés à ce dossier,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget Principal et au budget Assainissement.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

## **21 – LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX DE FINITION LOTISSEMENT LA DUBE 1 A BEAUPRÉAU**

→ Réception Sous-préfecture le 28-09-2018

M. Claude CHÉNÉ, adjoint à l'Aménagement, aux infrastructures et à l'assainissement, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de finition du lotissement La Dube 1 sur la commune déléguée de Beaupréau.

Le cabinet CHAUVEAU et Associés, maître d'œuvre de cette opération, a estimé les travaux à 650 000 € HT.

Il convient de lancer une consultation en procédure adaptée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE L'AUTORISER à lancer la consultation concernant le marché de travaux de finition du lotissement La Dube 1 sur la commune déléguée de Beaupréau,
- DE L'AUTORISER à signer le marché avec l'entreprise proposée par la commission d'achats en procédure adaptée, et tous autres documents liés à ce dossier,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget Principal.

**Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.**

## **22 – QUESTIONS DIVERSES**

**La séance est levée à 22h20.**



Gérard CHEVALIER  
Maire de Beaupréau-en-Mauges